



2^{ème} chevauchée populaire

« Vers le col de l'Ungersberg »

Vallée de Villé

Samedi 8 juillet 2017



Dans le cadre de la fête du cheval du week-end des 8 et 9 juillet, les Cavaliers du Rêve et l'ASCT organisent une chevauchée vers le col de l'Ungersberg, vallée de Villé,

Au programme de la fête :

Samedi 8 juillet : chevauchée populaire

Départ de 14 h à 16 h sur les lieux de la fête du cheval.

Un trajet de 20 km qui vous mènera au col de l'Ungersberg en passant par le village d'Albe et le Sauloch. Goûter et boissons prévus au col de l'Ungersberg.

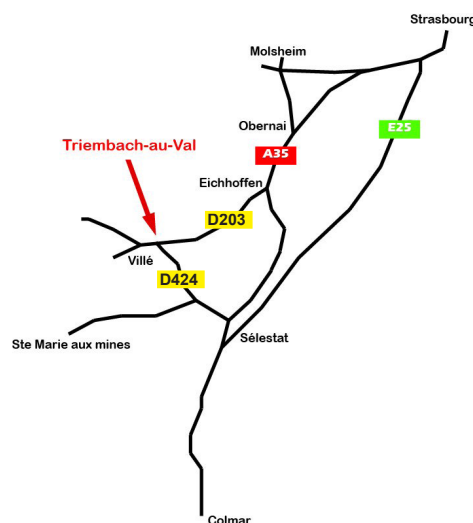
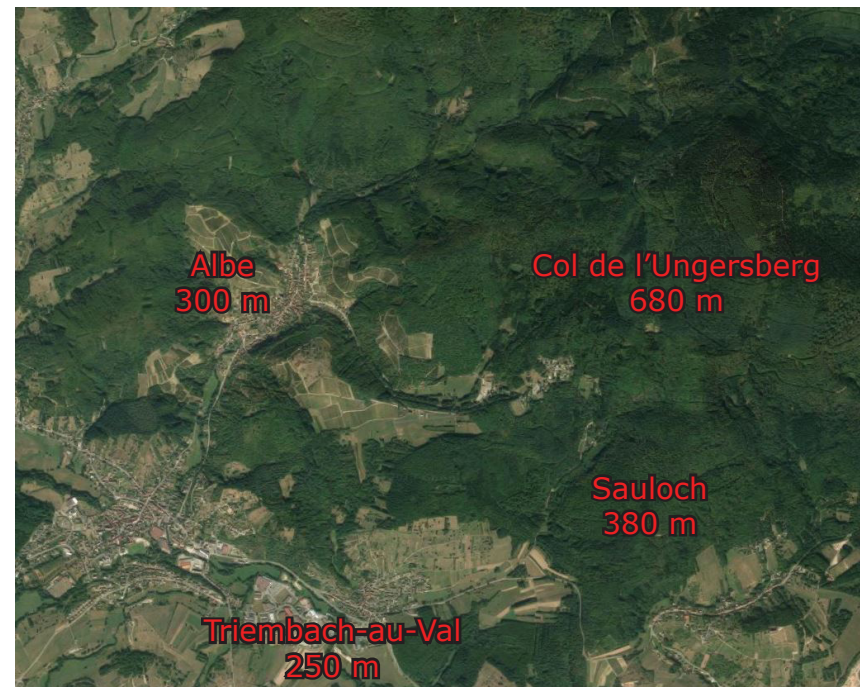
Possibilité de camper sur place pour assister à la fête du samedi soir et du dimanche.

Samedi soir :

Tartes flambées à partir de 19h
Spectacle de nuit vers 22h.

Dimanche 9 juillet :

10 h : promenade à cheval pour tous les cavaliers : durée 1h 30
12 h : bénédiction des chevaux
Restauration à partir de 12 h
12 h 30 : jeux équestres
14 h 30 : animations en carrière centrale

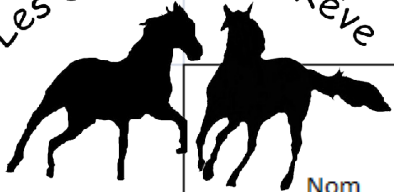


www.alsacecheval.com



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU CANTON DE VILLÉ

Le partenaire des associations



Fiche d'inscription à la chevauchée

Nom	Prénom	Téléphone ou Email	Participe à la chevauchée (8 €, plaque "Fête du cheval" incluse)	Souhaite camper sur place la nuit du samedi au dimanche (gratuit) Indiquer le nombre de chevaux	Petit déjeuner dimanche matin (4 €, ouvert de 8h à 9h)	Participe aux jeux du 9 juillet (2 €)	Total

Fiche d'inscription à la chevauchée des cavaliers du rêve, à retourner avant le 2 juillet 2017, accompagnée du chèque correspondant libellé à l'ordre des « Cavaliers du Rêve » :

Remplir une ligne par cavalier

A Joëlle WERNER, 8 rue Illenloechel 67220 Villé
 Pour tout renseignement : Joëlle WERNER 06 79 34 63 59

Vaccins à jour, RC et n° de sire obligatoires.
Port de la bombe conseillé.

PS : pour les cavaliers qui souhaitent camper sur place, prévoir tentes pour les cavaliers et parcs pour les chevaux. (Foin et eau mis à disposition gratuitement) Un pré de 2 ha, dans le prolongement du lieu de la fête vous sera également mis à disposition. Vous pourrez stationner vos véhicules et vans sur le même emplacement.

